



**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE LA CREUSE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Creuse est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

2025 est atypique par rapport à la région et au national. Alors que le nombre de dépôt de dossiers augmente partout d'environ 10% (12.1% pour la Nouvelle Aquitaine), la creuse est restée stable à 361 dossiers déposés en 2025 contre 360 en 2026. Aucun dossier n'a été déposé via le dispositif API.

La commission de la Creuse enregistre une baisse des redépôts à 39,5%, mais reste tout de même supérieur à la Nouvelle Aquitaine (34,3%). Toutefois la proportion de redépôts à la suite d'une Suspension d'Exigibilité des Créances est en très nette diminution par rapport à l'année dernière et par rapport à la Nouvelle Aquitaine.

La Creuse est également le département de Nouvelle Aquitaine avec le plus fort pourcentage de ménages vivant sous le seuil de pauvreté.

**Recevabilité et orientation**

La commission a déclaré 332 dossiers recevables, ce qui représente une proportion plus importante de 10% par rapport à l'année précédente. La commission a déclaré moins de dossiers irrecevables que l'année dernière et un peu moins de clôture avant recevabilité. Les causes d'inéligibilité représentent encore plus de la moitié des dossiers déclarés irrecevables.

335 dossiers ont été orientés par la commission. 25% des dossiers comportaient un bien immobilier. 36% des dossiers avaient une capacité de remboursement nulle ou négative, même proportion que les années précédentes.

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

La commission a statué sur le traitement définitif de 363 dossiers de surendettement. 122 dossiers ont abouti à un effacement total des dettes (MI suite RP sans LJ) et 50 dossiers comportaient un effacement partiel des dettes. 25% des dossiers comportent un bien immobilier. La commission aboutit à un plan dans 2/3 des dossiers, et à un échec de la phase amiable dans 1/3 des dossiers. Ces dossiers font ensuite l'objet de mesures imposées.

La proportion de MI suite RP sans LJ reste identique à l'année précédente et reste sensiblement identique à celle de la région Nouvelle Aquitaine

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrée dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes (réglant la situation de surendettement) et mesures provisoires

Le taux de mesures pérennes s'est amélioré par rapport à l'année dernière. Il tient à un nombre plus réduit de dossiers déclarés irrecevables et de dossiers clôturés

La Creuse a la particularité de présenter plus de dossiers avec un bien immobilier, résidence principale, que dans le reste de la région et au national : 15% de plans conventionnels pour la Creuse contre 9,4% pour la Nouvelle Aquitaine.

La Creuse a également un taux de MI d'attente nettement inférieur : 6.3% pour la Creuse contre 9,7% pour la Nouvelle Aquitaine.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation de la réunion Plénière
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Communication écrite avec la CCAPEX mensuelle sur les usagers ayant un dossier de surendettement terminé ou en cours
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	CAF : 2 réunions, 14 travailleurs sociaux MISSION LOCALE : 6 réunions, 5 travailleurs sociaux UTAS : 7 réunions, 13 travailleurs sociaux	Procédure de surendettement Procédure de DAC Moyens de paiement Gestion du budget
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	Resto du Cœur : 1 réunion, 1 travailleur social	Comment gérer son budget
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	CFA CCI : 1 réunion, 2 travailleurs sociaux GEM : 1 réunion, 2 travailleurs sociaux CHRS : 1 réunion, 1 travailleur social	Procédure de DAC Comment gérer son budget
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	SNU : 4 réunions, 460 jeunes ÉCOLES ET COLLEGES : 7 interventions, 124 jeunes	Moyens de paiement Gestion du budget

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Trop d'usagers ne font pas appel à l'assistance d'une aide sociale (assistante sociale, associations ou PCB) par méconnaissance des dispositifs d'aide. Les Points Conseil Budget sont encore très mal connus.

La procédure de surendettement reste complexe pour beaucoup d'usagers. Ces derniers attendent l'extrême limite pour oser s'adresser à la Banque de France et exposer les problèmes financiers qu'ils rencontrent. Ils préfèrent épuiser les possibilités de crédit, de micro-crédit (ou de paiement fractionné) avant de s'adresser à nous.

Le principe du déclaratif permet de traiter un dossier plus rapidement en se fondant sur la bonne foi de l'utilisateur et sur ce qu'il déclare dans le dossier. Pourtant les commissaires remarquent régulièrement qu'ils manquent souvent de données pour se prononcer équitablement dans certains dossiers.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Trop d'usagers ne préviennent pas le secrétariat de la Commission en cas de changement dans leur situation en cours de la procédure. Lorsque le plan ou les mesures leur arrivent, soit ils refusent ou contestent devant le juge, soit ils ne s'opposent pas à la mise en place, mais très vite ne peuvent plus assumer les mensualités prescrites et vont vers le redépôt.

Les appels amont et aval mis en place depuis 2 ans contribuent à une meilleure compréhension de la procédure par l'utilisateur. Les appels aval pour la mise en place du plan sont très appréciés. Les appels amont interviennent trop tôt pour l'explication de la procédure. Le gestionnaire pourrait être en charge des appels si besoin pour compléter le dossier ou pour une meilleure compréhension du dossier (ce qu'ils réalisent déjà) et procéder aux appels amont lors de la phase EDD.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

La mise en place des plans ou des mesures imposées est à l'initiative du débiteur. Certains dossiers comportent trop de paliers ce qui rend la mise en place plus difficile tant au niveau du débiteur qu'à celui des créanciers.

Le débiteur rencontre également des problèmes de mise en place des mesures lorsque la créance a été cédée à un tiers qui n'est pas souvent informé qu'un dossier de surendettement est en cours sur la créance qu'il vient d'acheter.

La procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire est utilisée avec parcimonie, mais c'est souvent la seule procédure possible dans les dossiers comportant des indivisions. Ces procédures sont longues et n'aboutissent que rarement à une solution, mais pendant la durée de la procédure, les débiteurs ne peuvent déposer un autre dossier, ce qui peut les mettre en grande difficulté en cas de ressources insuffisantes.

Date : 19 février 2026

  
Le président de la commission  
Luc ESTRUCH

Le secrétaire de la commission  
Monique BRICOUT



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

Indicateurs	2024	2025	Variation en % 2025/2024
<b>Dossiers déposés</b>	<b>360</b>	<b>361</b>	0,30%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43,0%	39,5%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,8%	5,4%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>303</b>	<b>332</b>	9,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	20,1%	16,9%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	-20,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	36,0%	45,0%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>306</b>	<b>335</b>	9,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	35,6%	34,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	36,9%	35,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	3,6%	1,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	59,5%	63,3%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>326</b>	<b>363</b>	11,3%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non-accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,4%	6,3%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	7,7%	5,5%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	33,4%	33,6%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	3,1%	1,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E) :	16,3%	15,2%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	7,1%	7,4%	
- Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	9,2%	7,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G) :	32,2%	38,3%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	27,9%	32,0%	
- Proportion de mesures imposées avec effacement partiel (régulant la situation de surendettement)	13,2%	13,8%	
- Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	4,3%	6,3%	
<b>Proportion de solutions pérenne (en % des mesures valant solution – hors irrecevable et clôtures sans solution)</b>	<b>84,1%</b>	<b>84,1%</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5,5%	7,0%	7,7%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	33,6%	32,4%	34,1%
Part des plans conventionnels conclus*	15,2%	9,4%	6,6%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	38,3%	42,7%	44,1%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	84,1%	82,7%	83,8%

\*en % de dossiers traités

\*\*en % des mesures valant solution

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

### TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	<b>Dettes financières</b>	<b>8 728</b>	<b>255</b>	<b>1 157</b>	<b>80,1%</b>	<b>79,9%</b>	<b>15 848</b>	<b>3,0</b>
	dont dettes immobilières	2 467	38	57	22,7%	11,9%	61 289	1,0
	dont dettes à la consommation	5 993	227	919	55,0%	71,2%	14 543	3,0
	dont autres dettes financières	267	150	181	2,5%	47,0%	692	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>1 535</b>	<b>257</b>	<b>1 099</b>	<b>14,1%</b>	<b>80,6%</b>	<b>3 204</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>629</b>	<b>164</b>	<b>393</b>	<b>5,8%</b>	<b>51,4%</b>	<b>1 254</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>10 891</b>	<b>319</b>	<b>2 649</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>16 556</b>	<b>7,0</b>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	<b>Dettes financières</b>	<b>387 223</b>	<b>9 358</b>	<b>43 937</b>	<b>76,3%</b>	<b>80,9%</b>	<b>16 377</b>	<b>1,0</b>
	dont dettes immobilières	152 737	1 345	2 196	30,1%	11,6%	99 088	1,0
	dont dettes à la consommation	226 920	8 598	35 856	44,7%	74,4%	14 745	3,0
	dont autres dettes financières	7 565	4 804	5 885	1,5%	41,6%	779	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>51 389</b>	<b>8 578</b>	<b>21 120</b>	<b>10,1%</b>	<b>74,2%</b>	<b>3 603</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>68 731</b>	<b>6 193</b>	<b>13 847</b>	<b>13,5%</b>	<b>53,6%</b>	<b>1 955</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>507 343</b>	<b>11 561</b>	<b>89 904</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>18 955</b>	<b>7,0</b>

## Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
<b>Dettes financières</b>	<b>3 155 446</b>	<b>87 936</b>	<b>425 875</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>15 432</b>	<b>4,0</b>
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>635 298</b>	<b>83 473</b>	<b>271 826</b>	<b>0,1</b>	<b>0,8</b>	<b>3 899</b>	<b>3,0</b>
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>4 468 618</b>	<b>109 694</b>	<b>828 812</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>18 807</b>	<b>7,0</b>

Source : Banque de France.